

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation	Nombres de membres en exercice : 11
10/12/2021	Nombres de membres Présents : 4
	Nombres de membre Absents : 7
Date Affichage	Nombre de procurations : 1
10/12/2021	Nombre de votants : 5

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le seize décembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : CORREIA J, DOMINGO J.D, VAILLS S.
Absente excusée : M. PICHEYRE V, MIRAN P.
Procurations : M. LAUBRAY J. à M. PETITQUEUX.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent.

Objet de la Délibération**MODIFICATION LOYER REGIE MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS 2021**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 mai 2021, le loyer de la régie municipale des sports et loisirs a été fixé à 344 868.48 € HT.

Ce loyer supplémentaire permettra de prendre en charge les montants relatifs aux grandes visites, les fournisseurs Poma 6 705 HT et Martinez 7 980 HT.

L'acquisition d'un ventilateur jusque-là prêté pour un montant de 34 150€.

Conformément à l'article 7, rectifié de l'avenant du transfert de gestion d'équipements touristiques du 1er juillet 1985, le loyer de la régie pourra être calculé en fonction d'une partie variable dénommée redevance égale à un pourcentage du chiffre d'affaires de la Régie. Soit 11% du CA de 2021, soit 44 099.25€ HT.

En conséquence, le loyer de la régie municipale des sports et loisirs pour 2021 doit être augmenté de ces sommes.

M. le Maire propose de fixer le nouveau montant du loyer de la Régie Municipale des Sports et Loisirs à 437 802.73 €.

Ce loyer devra être payé avant le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

FIXE le loyer modifié 2021 de la Régie Municipale des Sports et Loisirs à 437 802.73 € hors taxes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 16 décembre 2021

Le Maire
P. PETITQUEUX

